

matériaux	
Réemploi, recyclage ou valorisation matière dans la commande publique	Non concerné
Valorisation sous forme de matière des déchets du BTP	Non concerné
Capacités d'élimination par incinération sans valorisation énergétique	Non concerné
Réduction du stockage des déchets non dangereux non inertes admis en installation	Non concerné
Progression de la mise en place de la tarification incitative	Non concerné
Partenariats particuliers avec les Eco organismes	Non concerné

**Conclusion : Le projet du GAEC ELEVAGE BERNARD est compatible avec le plan régional de prévention et de gestion des déchets.**

## **1.5 Les principales obligations de ces zones sont :**

### **Zones Vulnérables :**

- Délimitation : Ensemble de la Région Bretagne
- Contraintes :
  - Tenir à jour un cahier de fertilisations
  - Respecter les dates et distances d'épandages
  - Respecter les plafonds d'azote organique à l'hectare (170 kg N/ha)
  - Établir un plan prévisionnel de fumure
  - Avoir les capacités d'épandages suffisantes en fonction des besoins agronomiques de l'exploitation
  - Réaliser une fumure équilibrée selon les besoins des cultures

### **Zones d'action renforcée (ZAR) : l'exploitation n'est pas concernée par cette obligation**

- Délimitation : Communes anciennement dans un périmètre ZES (Zone d'excédent structurel) ou ZAC (Zone d'Actions renforcée) ou BVAV (bassin versant algues vertes) ou BVC (bassin versant en contentieux).
- Contraintes :
  - Calcul de BGA (Balance Globale Azotée), Il est inférieur ou égal à 50 kg d'azote par hectare de surface agricole utile (SAU).

Dans les ex ZES : traitement des déjections au-delà de 20 000 unités produits si pas suffisamment de terre en propre.

**Bassin 3B1 : le GAEC ELEVAGE BERNARD est situé dans ce bassin :**

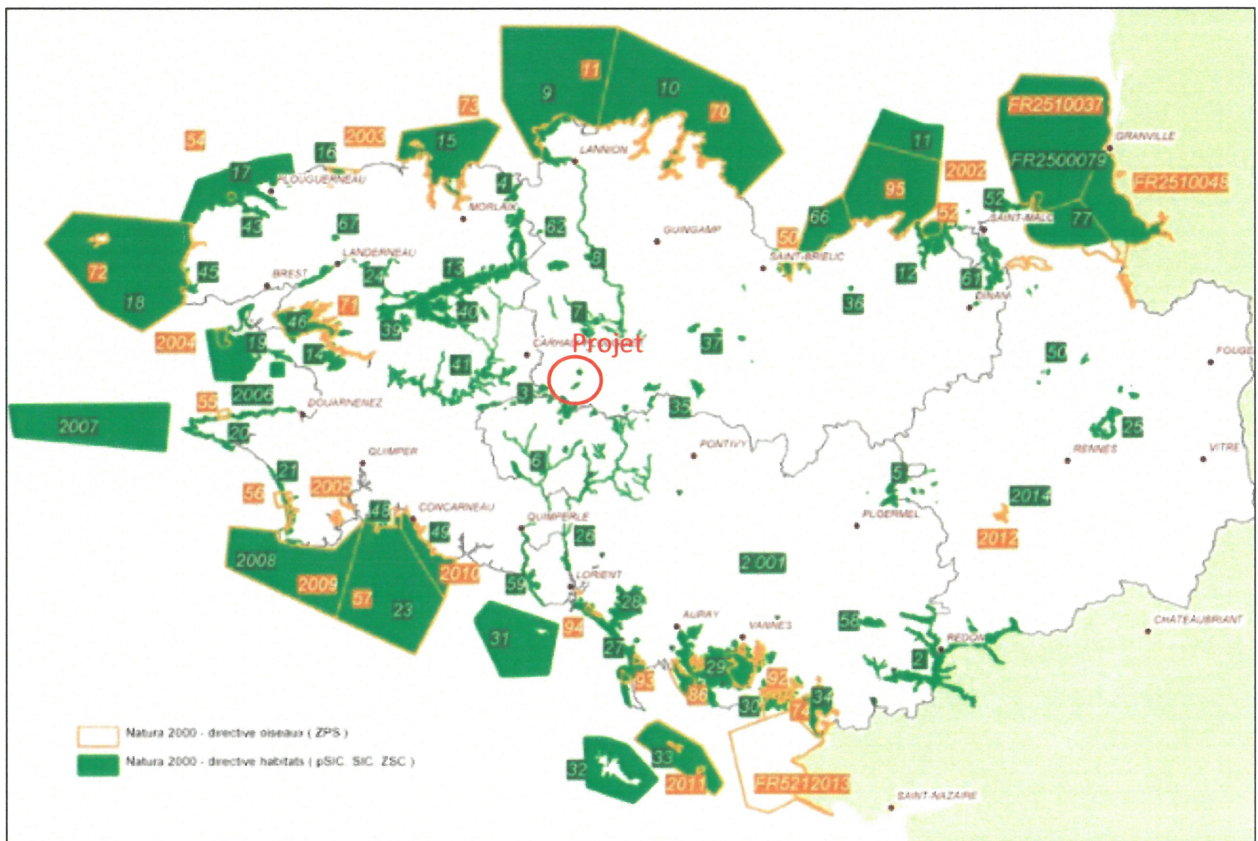
- Délimitation : Commune située dans le bassin 3B1 non concerné
- Contraintes :
  - Respecter les plafonds de Phosphore organique à l'hectare de SDN soit : 80 UP2O5 par Ha de SDN ou 90 UP2O5 par Ha de SDN si l'élevage reçoit des déjections de volaille.
  - Equilibre de la fertilisation en phosphore si l'exploitation produit plus de 25000 unités N.

**PJ N°13    EVALUATION DE L'INCIDENCE DU PROJET SUR LES ZONES  
NATURA 2000**

La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir les espèces et les habitats d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation et de préserver ainsi la biodiversité. La base réglementaire du réseau Natura 2000 est constituée à partir de deux textes de l'Union Européenne, la directive « Oiseaux » du 6 avril 1979 et La directive « Habitats » du 21 mai 1992. Une section particulière aux sites Natura 2000 dans le code de l'Environnement précise le cadre de la désignation et de la gestion des sites Natura 2000 en France (art. L. 414.1 à L. 414.7). Les procédures de désignation s'appuient sur la garantie scientifique que représentent les inventaires des habitats et espèces selon une procédure validée par le Muséum d'Histoire Naturelle (MNHN). La concertation est réalisée dans le cadre du Comité de Pilotage (COFIL) qui valide les documents d'objectifs et met en place les solutions et mesures concrètes de gestion (DOCOB) en prenant en compte l'ensemble des aspirations des parties prenantes, écologique, économique, culturel ou sociales. Au sein du réseau Natura 2000 la France a fait le choix d'une gestion contractuelle et volontaire des sites, en offrant la possibilité aux usagers de s'investir dans leur gestion par la signature d'un contrat de gestion et de la charte Natura 2000.

- Situation du projet et du plan d'épandage (PJ 13-1)

**Situation du projet et du plan épandage**



Il n'y a pas de zone Natura 2000 ni sur le siège de l'exploitation ni sur les parcelles. Cependant, des parcelles se trouvent à proximité du site Natura 2000 « FR 5300003 Complexe de l'est des Montagnes Noires ».

Les îlots situés à moins de 3 km de cette zone sont : îlot 1 -2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-15-20-24

**Les communes concernées sont :** Glomel, Lescouët-Gouarec, Mellionec, Paule, Plévin, Tréogan, Motreff, Saint-Goazec, Spézet, Gourin, Langonnet, Plouray, Roudouallec.

### Caractéristiques du site :

Complexe de landes, tourbières, boisements et affleurements rocheux de l'Est des Montagnes Noires, bénéficiant, à l'instar des Monts d'Arrée, d'un climat frais à pluviométrie relativement élevée (1100 mm/an).

Classes d'habitats	Couverture
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	7%
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières	16%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	50%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	6%
Prairies améliorées	1%
Forêts mixtes	20%

### Qualité et importance :

Ensemble de sites complexes associant des landes sèches à mésophiles, des landes humides tourbeuses à sphaignes (habitat prioritaire), des tourbières acides, notamment les tourbières à narthécies et à sphaignes (habitat prioritaire), avec présence de la Sphaigne de la Pylaie à l'extrémité Est de son aire de répartition européenne, aire limitée à la Bretagne, la Galice et l'Asturie (Espagne). Les rives exondables à substrat sablo-vaseux de l'étang du Coronc (Glomel - 22) abrite le Coléanthe délicat (annexe II), unique représentant connu de la tribu des Coleantheae, menacé au niveau mondial. La Loutre d'Europe occupe ici la zone centrale du noyau principal en Centre-Bretagne. En 2005 deux extensions du site situées sur la commune de Glomel, permettent d'intégrer : - l'étang du Coronc abritant l'une des rares localités européennes de coléanthe subtil (*Coleanthus subtilis*). Etang à niveau d'eau variable dont les berges sont colonisées par des ceintures de végétations amphibies se rattachant à l'habitat " Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétations des Littorelletae uniflorae (littorelle) et/ou des Isoeto-Nanojuncetea " (code 3130). Dans ce site, le coléanthe forme des gazons très étendus, notamment aux environs du village de SaintConogan. - la zone naturelle de Lann Bern. Cet espace abrite des habitats et des espèces d'intérêt communautaire identiques à ceux d'autres secteurs retenus dans ce complexe, en particulier la Sphaigne de la Pylaie et deux habitats prioritaires: Landes humides atlantiques tempérées à Bruyère ciliée et Bruyère à 4 angles \* Végétation des tourbières hautes actives

### Vulnérabilité :

Sur les secteurs les plus sensibles (tourbières, landes humides, bas-marais), l'abandon des pratiques agricoles extensives (fauche, pâturage), voire la reconversion de ces terres en cultures ou boisements (gyrobroyage, labour, drainage), ainsi que des modifications du régime ou de la nature physico-chimique des eaux, modifient parfois de manière radicale et irréversible les habitats d'intérêt communautaire présents ainsi que les peuplements faunistiques et floristiques associés. Le maintien du régime hydraulique actuel est nécessaire pour assurer un bon état de conservation du Coléanthe.

**L'impact des pratiques culturales sera sans incidence du fait du maillage bocager présent pour protéger les cours d'eau. Il n'y a pas de parcelles présentes dans la zone Natura 2000. Les parcelles étaient déjà en cultures bien avant le zonage Natura 2000.**

**Le projet ne modifie pas la destination des parcelles.**

L'ensemble des ilots se trouve également près de la zone natura 2000 FR5300006 Rivière Ellé.

**Les communes concernées sont :** Glomel, Arzano, Guilligomarc'h, Locunolé, Querrien, Quimperlé, Rédené, Tréméven, Croisty, Faouët, Gourin, Guiscriff, Langonnet, Lanvénegen, Meslan, Plouray, Priziac, Saint, Saint-Tugdual

### **Caractéristiques du site :**

Rivière Ellé et ses principaux affluents, des sources jusqu'à Quimperlé, ainsi que bas-marais et tourbières des têtes de bassin-versant. Le cours moyen offre une très grande diversité de paysages riverains: côtes abruptes avec affleurements schisteux, landes sèches, boisements mixtes anciens, éboulis périglaciaires; prairies à hautes herbes, prairies pâturées, boisements tourbeux; Localement, des chaos rocheux parsèment le lit de la rivière, en situation très encaissée, ombragée, à forte hygrométrie permanente.

<b>Classes d'habitats</b>	<b>Couverture</b>
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	13%
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières	14%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	10%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	25%
Prairies améliorées	6%
Autres terres arables	7%
Forêts caducifoliées	15%
Forêts de résineux	3%
Forêts mixtes	6%
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1%

### **Qualité et importance :**

Ensemble fluvial de très grande qualité caractérisé par les groupements à renoncules (annexe I) et accueillant une importante population reproductrice de Saumons atlantiques (annexe II) ainsi qu'une population sédentaire et reproductrice de Loure d'Europe (annexe II) sur l'ensemble du bassin en amont de Quimperlé. Les bas-marais des têtes de bassin-versant, en particulier les marais de Plouray, sont remarquables par leur étendue, la diversité phytocénotique, et la composition du cortège floristique et faunistique associés: bas-marais, landes mésophiles (annexe I) et landes humides tourbeuses à sphaignes (habitat prioritaire), notamment, avec plusieurs stations de la Sphaigne de la Pylaie, espèce présente uniquement en Bretagne et en Espagne (Galice et Asturies) pour l'Europe. L'étang de Priziac, zone humide complexe, accueille en particulier une des rares stations françaises de la Lobélie de Dortmund (protection nationale), espèce inféodée aux étangs oligotrophes à eaux claires (annexe I) à fond sableux, se découvrant à l'étiage, et à ce titre indicatrice de la qualité du milieu.

### **Vulnérabilité :**

La préservation de la qualité et de la diversité des habitats et des espèces des milieux tourbeux et des bas-marais périphériques peut être compromise par l'abandon des pratiques agricoles extensives (fauche, pâturage), des modifications du régime et de la qualité des eaux alimentant ces espaces (pollution agricole, exploitation de carrière de kaolin). La qualité générale du cours d'eau dépend également dans une large mesure de la capacité à maîtriser les pratiques agricoles sur les bassins-versants. Il importe par ailleurs de maintenir les variations saisonnières du niveau d'eau de l'étang de

Priziac et de limiter les éventuels apports sédimentaires exogènes (pollution) ou endogènes (mise en suspension des sédiments par des pratiques nautiques) afin de conserver au plan d'eau son caractère oligotrophe et d'éviter tout accroissement de la turbidité et atterrissement des berges.

**L'impact des pratiques culturales sera sans incidence du fait du maillage bocager présent pour protéger les cours d'eau. Il n'y a pas de parcelles présentes dans la zone Natura 2000. Les autres parcelles étaient déjà en cultures bien avant le zonage Natura 2000.**

**Le projet ne modifie pas la destination des parcelles.**